



PRÉSENTATION DES CPRIA

De quoi s'agit-il?

L'Union Professionnelle Artisanale, aujourd'hui Union des Entreprises de proximité (U2P) et les organisations syndicales de salariés signataires de l'accord du 12 décembre 2001 sur le « développement du dialogue social dans l'artisanat », ont mis en place un dispositif innovant : les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA).

Avec qui?

Composées à part égale de représentants de l'U2P et de représentants des organisations syndicales de salariés, ces commissions permettent d'organiser le dialogue social pour les entreprises artisanales. L'objectif est que les employeurs et les salariés puissent disposer, au niveau territorial, d'une instance dédiée de dialogue et d'échanges.

Pourquoi faire?

Les CPRIA permettent aux entreprises artisanales d'affirmer leur autonomie et leurs spécificités, de développer une attractivité forte et de rendre acteurs leurs salariés et les dirigeants dans la vie de l'entreprise.

Sur quels sujets?

Les CPRIA ont vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles.

Elles assurent également depuis la Loi REBSAMEN une mission de prévention des conflits.

NOUVEAUX REPRÉSENTANTS, NOUVELLES MISSIONS.

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat Bretagne (mise en place en 2010) s'est installée le 13 juin en présence de ses nouveaux membres. La nouvelle commission composée de quinze représentants employeurs, quinze représentants salariés désignés pour 4 ans aura à mettre en œuvre de nouvelles missions et appliquer de nouvelles règles de fonctionnement.

Lors de cette réunion ont été abordées plusieurs questions dont l'adoption de son règlement intérieur et l'intégration de ses nouveaux membres. Un temps d'accueil nécessaire pour faire connaissance, présenter les méthodes de travail (Intranet, groupes de travail...) de la CPRIA et ainsi construire un dialogue social de qualité.





Activités sociales et culturelles – Viv'ARTi Bretagne en 2017

Une année en chiffres :

- **2107** bénéficiaires : soit une augmentation de 28% par rapport à 2016.
- 9 antennes des partenaires en région. Une présence sur le terrain. Plus de 150000 offres en France.
- ▶ 9 bons naissance
- ▶ **36** bons sport / loisirs
- ▶ 3 parrainages d'entreprises
- ▶ 1 action collective : « Arbres de Noël » avec plus de 350 participants
- ▶ 1 nouveau site et 1 page Facebook





Promotion de VIV'arti auprès des CPRIA de France

Plus de 150 membres des CPRIA issus des organisations concernées (U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) se sont réunis le 23 novembre autour de trois thèmes fondamentaux : activités sociales, culturelles et sportives, promotion des métiers et emploi des jeunes et, enfin, prévention des conflits.

Ce moment d'intenses échanges a permis aux participants de partager bonnes pratiques et expériences, de faire part des difficultés rencontrées et d'imaginer des solutions innovantes, dans la continuité des actions des CPRIA, pour développer le dialogue social dans l'artisanat.

Cette édition a notamment mis en lumière le rôle des CPRIA dans la prévention des conflits, l'importance de mutualiser et d'harmoniser ressources et partenaires dans les actions sociales, culturelles et sportives pour en faire bénéficier le plus grand nombre, ainsi que l'importance de l'apprentissage pour

promouvoir les métiers et sensibiliser les jeunes dans un contexte où les compétences se raréfient sur le marché du travail.

Les représentants bretons ont contribués à la qualité des travaux par leur présence en nombre et leur rôle dans l'animation de l'atelier sur les activités sociales et culturelles.





🖐 Projet de création d'un outil de pré – diagnostic RH

Constat:

La faible structuration de la fonction RH dans les entreprises artisanales soulève des enjeux et des difficultés spécifiques. Ces chefs d'entreprises isolés ne sollicitent pas ou peu d'aides extérieures.

La CPRIA s'est engagée, dans cette thématique, consécutivement à deux expérimentations en lien avec l'ARACT (2015 et 2016).

Un outil d'évaluation et de diagnostic collectif des besoins des entreprises artisanales pour la CPRIA:

Tout au long de l'année, le groupe de travail «Qualité de vie» s'est concerté pour apporter des solutions adaptées aux entreprises artisanales.

Un outil d'aide au diagnostic simple et dématérialisé pour l'entreprise :

- **1** Evaluer mon entreprise à l'aide du questionnaire (Questions simples non ouvertes et en nombre restreint).
- 2 Analyser mes points forts et mes points faibles.
- **3** Définir les pistes d'action à mettre en place. L'outil d'autodiagnostic doit créer du lien entre l'entreprise et les interlocuteurs ou outils existant.

Création d'un Tableau de Bord régional Emploi - Formation



Le 19 septembre à Rennes, André ABGUILLERM, Président de l'U2P Bretagne, Pascal APPREDERISSE, Directeur régional de la DIRECCTE Bretagne, Laurence JOUAN, Directrice déléguée de l'orientation et la carte des formations au Conseil régional ont présenté le Tableau de Bord Régional Entreprise, Emploi et Métiers dans l'artisanat, le commerce de proximité auprès de représentants d'organisations professionnelles, Pôle Emploi, FONGECIF, OPCA et observatoires de branche.

Réalisé avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional et avec la collaboration de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) et l'appui technique de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM), l'outil permet d'apporter des clés de lecture sectorielles de la situation de l'emploi.

Dans de nombreux domaines, les données dédiées à l'artisanat et au commerce de proximité sont inexistantes, ce qui conduit souvent à une insuffisante prise en compte des entreprises artisanales et du commerce de proximité dans la définition des politiques régionales de développement économique et de formation.

Avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional, l'U2P Bretagne au côté de la CPRIA s'est mobilisée pour répondre à ce besoin.

Tableau de Bord Régional, entreprise, emploi et métiers présente une réelle valeur ajoutée par son approche il propose une analyse dynamique (dans le temps : sur 5 à 10 ans), comparative avec les données nationales et ciblée sur les entreprises de moins de 20 salariés.

Véritable source d'information de la situation de l'emploi et de la formation en région pour ce secteur, le tableau de bord offre un outil d'accompagnement à la prise de décision en cohérence avec les besoins des entreprises.

Adapter la carte des formations professionnelles initiales aux besoins des entreprises.

L'Accord du 12 décembre 2001 pour le développement du dialogue social dans l'artisanat confère aux Commissions Paritaires régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA) la mission d' : «apporter des informations, de débattre et de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'emploi, de

La CPRIA Bretagne a donc salué la démarche engagée par le Conseil régional de Bretagne de concertation de l'instance paritaire sur la carte des formations professionnelles initiales pour la seconde année consécutive.

formation....»

Mais il appartient de faire en sorte que la carte réponde à la fois aux besoins des jeunes et aux besoins des entreprises, moteurs de l'économie régionale. En séance plénière du 19 septembre 2017, la CPRIA Bretagne a pris connaissance des éléments transmis par les services de la région au secrétariat technique :

56 projets d'adaptations dont 33 par la voie de l'apprentissage, 16 sous statut scolaire et 7 par la voie de la mixité de parcours.

La CPRIA n'a pas rendu d'avis sur le détail de la carte des formations professionnelles initiales de la rentrée 2018 à l'exception d'un avis général portant sur des éléments de méthodologie à partager.

A partir des outils d'observations dont dispose désormais l'artisanat breton avec la création du tableau de bord emploi formation, la CPRIA Bretagne souhaite développer avec le Conseil régional et les autorités académiques un dialogue constructif. A ce titre, la CPRIA suggère la création d'une méthode de concertation formalisée associée à un calendrier prévisionnel.

LES CHIFFRES DE L'ARTISANAT BRETON

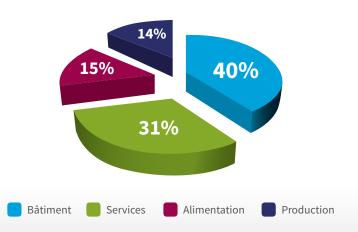
Au 1er janvier 2017, 56 740 entreprises artisanales.

- ▶ 63 620 dirigeants d'entreprises
- ▶ 105 690 salariés de l'artisanat

La répartition départementale des entreprises et des salariés de l'artisanat :

Départements	Entreprises		Salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Côtes-d'Armor	10 670	19 %	32 820	19 %
Finistère	16 110	28 %	46 360	27 %
Ille-et-Vilaine	15 440	27 %	48 530	29 %
Morbihan	14 520	26 %	41 600	25 %
Total	56 740	100 %	169 310	100 %

La répartition des entreprises artisanales selon le secteur d'activité :



CALENDRIER DE L'ANNÉE

18 Janvier	Groupe de Travail Emploi
24 Janvier	Groupe de Travail Santé
06 Février	CPRIA à Cesson-Sévigné
24 Mars	Réunion CPRIA Etat et Région
04 Avril	CPRIA à Quimper
25 Avril	Groupe de Travail Emploi en présence du GREF / Etat et Région

02 Juin	Groupe de Travail Emploi en présence de l'ISM
13 Juin	CPRIA à Vannes
07 Juillet	CPRIA à Vannes
19 Septembre	CPRIA à Cesson – Présentation du Tableau de Bord Régional
14 Novembre	CPRIA à Ploufragan
20 Décembre	Groupe de Travail Qualité de Vie au Travail





SECRÉTARIAT

Marina BARBIER 02 99 77 24 06 barbier.m-upa.bretagne@orange.fr

U2P BRETAGNE

40 rue du Bignon 35510 CESSON-SÉVIGNÉ